

LE DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE, ARCHITECTURAL ET ARTISTIQUE  
DE DEUX VILLES D'EAUX EN BELGIQUE : SPA ET OSTENDE.

-----  
(Suite de H.A.S. de décembre 1984, p.157-171)

Ainsi, l'idée de la ville d'eaux s'achève à Spa au début du XXe siècle par l'association formelle du Parc de Sept-Heures, de l'Établissement des Bains, du Pouchon monumental, de la nouvelle église Saint-Remacle, ainsi que, finalement par la construction d'une nouvelle salle de fêtes et d'un remodellement des façades du casino et du théâtre; le tout, étalant une image visuelle et monumentale plutôt qu'intégrante au niveau des différentes activités qui, jadis, animèrent la ville tout au long de l'été.

Un autre sort sera réservé à l'histoire urbaine de la ville d'Ostende. Au XVIIIe siècle, la position exceptionnelle d'Ostende fit de cette ville avant tout un port de mer florissant par son commerce avec les Indes (27). En même temps, la ville maritime était très enviée par les armées françaises, anglaises et hollandaises. A partir de 1771, le système de digues de mer, qui entourait les quatre côtés de la ville, fut fortifié par le remplissage des coffrages en bois qui furent jadis employés pour le renforcement de la digue. Sur la carte du comte DE FERRARIS - carte dressée entre 1771 et 1778 - on aperçoit distinctement ces grands travaux de fortifications dans la tradition de VAUBAN, mais aussi le quadrillage typiquement baroque de la ville même, ainsi que, du côté est, le bras de mer entourant la ville jusqu'au côté sud. A l'ouest on observe une chaussée rectiligne, dite la route de Torhout, qui relie Ostende à l'arrière-pays de la France.

Le futur développement urbain d'Ostende, même sa transformation d'une ville de port en ville d'eaux d'élite, sera déterminé par ces éléments de base déjà présents au XVIIIe siècle : l'orientation spécifique de la trame urbaine, la direction de l'artère principale dirigée vers l'intérieur du pays, la position du port et des bassins à l'est de la ville, le terrain des dunes longeant

la plage entre Ostende et Mariakerke, ainsi que les terrains occupés par des fortifications militaires.

Pourtant, pendant l'occupation autrichienne, française et hollandaise - comme nous l'indique le plan AVANZO de 1839 - la fonction du port de mer sera accentuée par la construction d'un nouveau quartier urbain; le tout, protégé par d'importantes constructions de casernements et entouré de nouveaux bastions et fortifications (28).

En 1856, l'architecte de la ville Pierre VAN HERCKE proposa un plan pour la démolition des fortifications du côté est de la ville. Sur les nouveaux terrains libres, l'architecte prévoyait l'aménagement d'un quartier résidentiel avec la construction d'un grand hôtel de luxe, entouré d'une série d'habitations en forme de "crescent" anglais.

Déjà pendant le règne du roi LEOPOLD I, Ostende connut un certain succès et eut un réel attrait comme ville d'eaux :

- la ville d'Ostende possédait une grande réputation comme ville balnéaire grâce à sa digue de mer de six mètres de largeur et une importante accommodation pour le bain de mer; à tel point qu'un grand nombre d'hôtes britanniques visitèrent la côte belge; celle-ci venait ainsi plus à la mode que les plages de Brighton, Hastings, Worthing et Bechill. La liaison du ferry-boat entre Ostende et Douvres à partir de 1846 facilitait considérablement cette fréquentation de la plage d'Ostende. Quant aux Allemands, la préférence des princes de Wurtemberg, à partir de 1822, pour la côte belge par rapport à celle de Doberan, Nordeney et Kolberg en Allemagne, et aussi le fait que depuis 1838 Ostende est directement accessible par chemin de fer en partant de Bruxelles, ces deux causes ont multiplié par dix, en quelques années, l'affluence des touristes et des étrangers (29).

- Un autre élément très important est la préférence montrée par la famille royale envers Ostende aux dépens de Spa. En 1863,

Le roi LÉOPOLD I posait la première pierre pour l'édification d'un majestueux Palais Royal près du parc des Princes, du côté est de la digue d'Ostende. Cependant, ce palais ne sera jamais achevé.

La ville d'Ostende, où les multiples activités du port, les premiers bains de mer, le commerce, les jeux du casino et l'ostreiculture se mélangèrent durant toute la première moitié du XIXe siècle, sera profondément remaniée à partir de l'accession au trône du roi LÉOPOLD II en 1865. Par l'entremise d'idées d'urbanisme et d'aménagement du territoire - idées venant d'Angleterre, de la France et d'Allemagne -, la ville d'Ostende a parcouru un développement tout-à-fait opposé à celui de Spa.

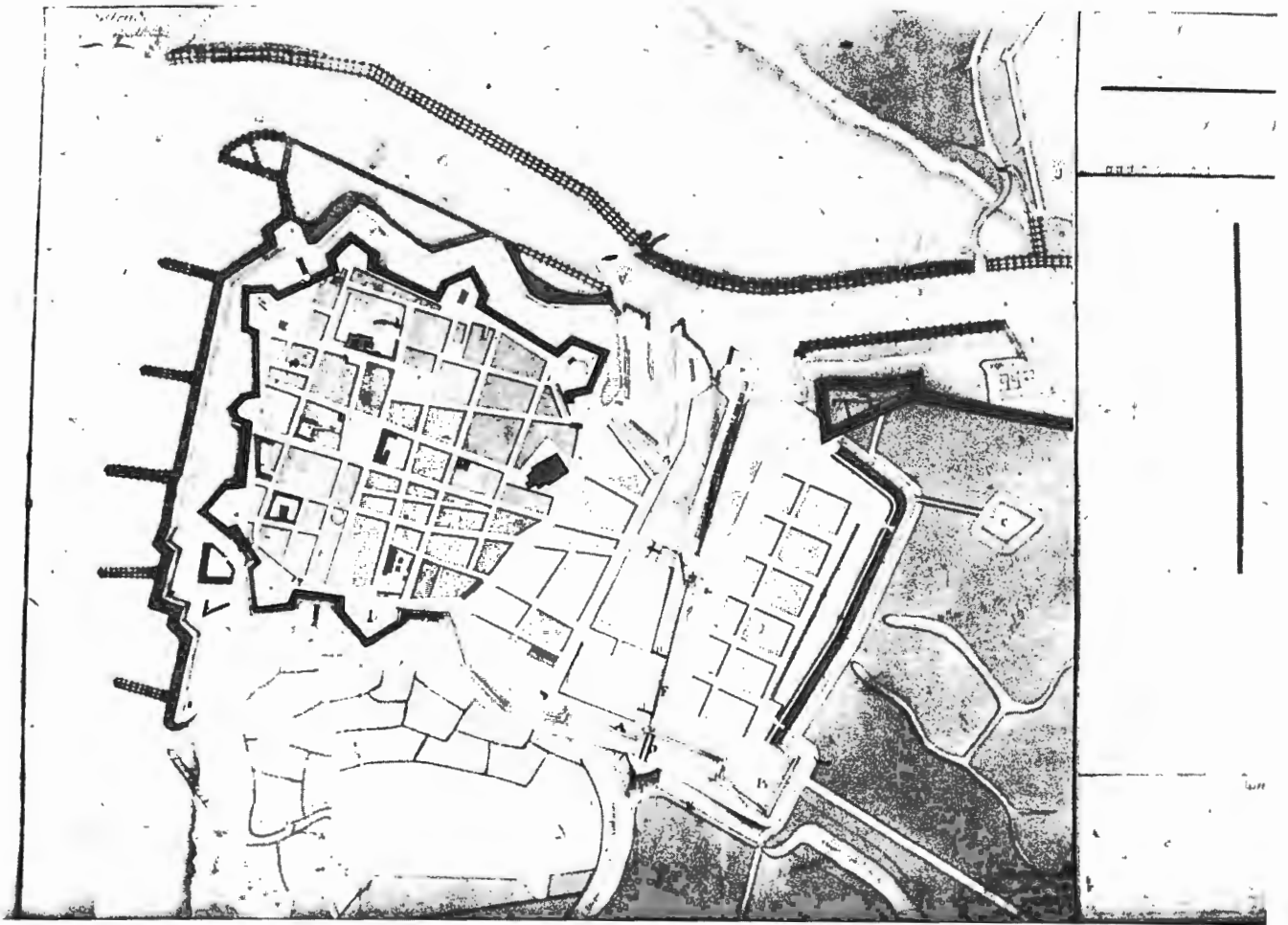
Avant d'analyser les différents plans d'urbanisme transformant l'ancienne ville maritime d'Ostende en ville d'eaux, où un mélange de caractéristiques balnéaires et thermales se fait jour, il faut rappeler une décision du Ministère de la Guerre concernant la stratégie belge. A partir de 1859, la ville d'Anvers deviendra le bastion privilégié en cas de défense de la Belgique contre tout envahisseur. En conséquence, quelques années plus tard, le Ministère de la Guerre renonce en 1865 à son droit de servitude sur toute la zone de remparts entourant la ville d'Ostende. Par le démantèlement de toutes ces constructions devenues inutiles et encombrantes, l'Etat, propriétaire de ces terrains, obtient une zone vierge, prête à bâtir, couvrant une superficie d'environ 38ha sur la côte ouest de l'ancienne ville. Le gouvernement belge veut obtenir un maximum d'argent en compensation de l'énorme dépense - plus de 50 millions de frs., consacrée à la construction des nouvelles fortifications d'Anvers. D'ailleurs, le roi est conscient du fait que la ville d'Ostende offre de grands avantages quant à la création d'une ville d'eaux de haute qualité urbanistique, faisant concurrence aux villes de loisirs tout le long de la côte d'Azur et de la côte britannique. Le développement de Eastbourne en Angleterre offrit un bel exemple d'urbanisme balnéaire. A partir de 1851, la famille des Devonshire

commençait l'aménagement d'une partie de sa propriété de 2.600 acres de superficie le long de la côte de Eastbourne, selon le même procédé de développement des "estates" appliqué dans les villes d'eaux comme Bath, Cheltenham, Royal Leamington Spa et les villes balnéaires de Brighton et de Southend. Les architectes-urbanistes James BERRY et Henry CURREY préparaient et mettaient en exécution à partir de 1859 des plans concernant la construction d'une ville nouvelle dont la population s'accrût de 3000 jusqu'à 10.300 habitants dans un temps record de vingt ans. Cette réalisation spectaculaire fut citée comme un exemple de réussite et de succès dans le développement d'une ville d'eaux européenne. LEOPOLDII, bien au courant de cet événement en matière d'urbanisme, essaya une opération immobilière de même envergure à Ostende selon le scénario suivant :

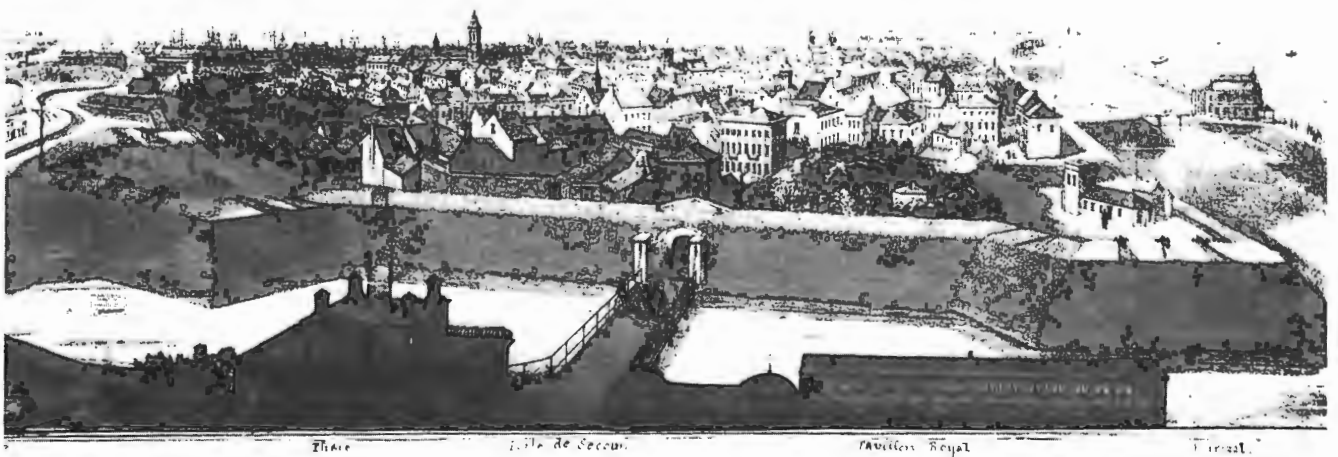
1. Une année avant le démantèlement des fortifications de la cité, le ministre des Finances Frère-Orban, invita l'ingénieur en chef, Directeur des Travaux Publics de la ville de Liège, Léopold Crepin, à préparer un projet pour l'aménagement des terrains domaniaux entourant la ville (30). Ce projet sera repris - après maintes discussions et corrections - dans le nouveau plan général d'Ostende de 1873, au désavantage du plan de l'architecte français Hector MOREAU.

La promenade forme un élément clef dans la conception de la nouvelle ville. Non pas les promenades dans la nature comme à Spa, ou à travers de beaux et grands parcs comme à Bruxelles, ou longeant de grands boulevards plein d'arbres comme à Liège, mais la promenade au bord de la mer :

"Du reste, il ne faut pas oublier que l'étranger ne vient pas à Ostende pour admirer les beautés de la végétation, mais pour la mer seulement, pour son spectacle grandiose, pour son air pur et salé et, pour les bains de mer. Quant aux agréments de la végétation, c'est à Spa et non à Ostende que l'étranger ira toujours les chercher (31)."



*Plan d'Ostende (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)*



**VUE GENERALE DE LA VILLE .**

*Vue générale de la ville d'Ostende vers 1855*

L'opposition de la ville d'eaux de Spa à la ville balnéaire d'Ostende réside dans une tendance à caractériser les villes selon leur propre fonction. Cette fonctionnalité est présentée comme un élément de rationalité dans l'urbanisme. L'auteur du projet affirme explicitement "qu'il ne faut pas perdre de vue qu'une ville ne peut pas tout posséder". La différence entre Spa et Ostende est expliquée par la conviction que "la nature s'oppose à certains avantages que l'on peut désirer, mais que le climat ne permet pas."

2. Une seconde étape consistait à vendre les terrains au plus haut prix possible, le cahier des charges mentionnant les ouvrages et nivellements à effectuer; tout ceci pour aider à financer les nouvelles constructions militaires autour de la ville d'Anvers. En 1873, il a été procédé à l'ouverture d'une soumission publique des terrains appartenant à l'Etat. Le montant le plus élevé fut proposé par un habitant d'Ostende pour la somme de 746.000 francs (32). Cette offre fut rejetée et un an plus tard en 1874, un certain Louis DELBOUILLE, notaire à Liège, ville industrielle en Wallonie, double l'offre, à savoir un million et demi. Beaucoup de mystères persistent dans cette affaire, étant donné que ce notaire DELBOUILLE n'a payé en fin de compte que la somme de 300.000 francs (33). D'autre part, des rectifications furent ajoutées au cahier de charges original. La convention du 10 janvier 1874, régularisait la vente des 22 hectares de terrains, provenant en majeure partie du domaine de la Guerre et en partie du domaine du Département des Travaux Publics. Ces rectifications facilitèrent la mise en vente des terrains par le notaire DELBOUILLE, ce qui provoqua une vive protestation de la part de la commune ostendaise (34). Dans l'acte de vente, fut également stipulé que les acheteurs des terrains ont l'obligation de prendre un abonnement à l'approvisionnement de l'eau potable, dès que la canalisation serait réalisée par le vendeur DELBOUILLE. Cette mesure qui existait d'ailleurs également dans les clauses des conventions individuelles à Eastbourne, est liée à la disposi-

tion d'eau potable à Middelkerke. La source d'eau que l'architecte de la ville P. VAN HERCKE avait trouvé près de l'actuel Parc Léopold était trop salée (35).

3. Un troisième élément est la fermeture du casino de Spa le 30 octobre 1872. La recette comportait 3,3 millions de francs. Cette réserve fut employée pour l'embellissement et l'aménagement des cités balnéaires comme Ostende, Blankenberge et Heist jusqu'à 1800 ainsi que pour ceux de Spa (36).

A ce moment précis du développement urbain de la ville d'Ostende, une nouvelle idée de la "ville d'eaux" fut conçue, non plus par l'unique référence aux caractéristiques naturelles et thérapeutiques d'un site particulier - comme ce fut le cas à Spa -, mais partant d'une préoccupation d'aménagement global d'un territoire, même d'un ensemble de communes. Le projet d'investissement financier et de développement urbain ne se traduit plus par la construction de quelques bâtiments de loisirs ou par un réalignement de rues et de places existantes. Au contraire, elle réside actuellement dans une élaboration préconçue et bien préparée par de vastes plans d'urbanisme et par un aménagement régional; plans qui déterminent l'emplacement des différents bâtiments typiques d'une ville de loisirs, ainsi que du nouveau système voyer, des lotissements à effectuer, de l'implantation des zones industrielles et portuaires.

Il est impossible d'analyser chacun des développement planifiés, je vais me borner à considérer les trois plans suivants qui, d'ailleurs, couvrent chaque fois une plus grande superficie (37).

D'abord, il y eut le plan de LAINE. L'extension de la ville débutant par l'annexion de l'ancienne commune de Mariakerke a favorisé le projet du Roi par la création d'une nouvelle plage de haut standing entre le chalet royal d'Ostende et le hameau dit "Albertus" (38). Grâce à cette mesure administrative, la commune comptait plus de 2000 habitants et elle pouvait prétendre à des expropriations par zones.

Le premier projet concernant l'urbanisation des dunes de Maria-kerke datait de 1887, donc quinze ans seulement après le premier plan d'extension d'Ostende, réalisé par le notaire liégeois L. DELBOUILLE. Bien que très conforme au plan d'Eastbourne, il fut pourtant remanié en 1894 par LAINE, qui prévoyait l'implantation d'un nouvel hôtel de grand luxe, équipé de cinq cents chambres, le tout dans un environnement de jardins et de galeries (39). En outre, étaient projetées: la création d'un nouveau parc public, la mise en vente d'un grand nombre de terrains à bâtir, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle gare de chemin de fer, qui relierait la gare maritime d'Ostende aux nouveaux terrains.

Le plan sera approuvé en septembre 1895, accompagné d'une convention entre l'Etat belge et John Thomas NORTH, riche homme d'affaires britannique qui était déjà l'associé d'entreprises sous le roi Léopold II dans l'Etat indépendant du Congo. L'achat fut conclu pour une somme de 7.560.000 francs; c'est-à-dire pour cinq fois le prix que, vingt ans plus tôt, Louis DELEOUILLE avait payé pour un terrain d'une même superficie. Pourtant, à la mort inopinée de J.T. NORTH en 1898, une nouvelle convention fut signée entre l'Etat belge et un industriel d'Anvers, Alexis MOLS (40).

La "Société Anonyme des terrains d'Ostende-Extension" fut créée, exécutant cette fois-ci l'ensemble du projet NORTH-Laine. Les plans pour le RoyalPalace Hôtel, dessinés par l'architecte Henri MAQUET du vivant de NORTH, seront réalisés dans le temps record d'une année par l'architecte VAN RYSSELEBERGE pour le compte de la Compagnie Internationale des Grands Hôtels (41).

Une seconde zone comporte des terrains à bâtir entre le Royal Palace Hôtel et le hameau dit "Albertus". L'architecte Liégeois Antoine DUJARDIN, qui construisit déjà un nombre considérable de bâtiments dans les lotissements du notaire DELEOUILLE, s'occupait de la vente ainsi que du lotissement en lots individuels (42). A ce moment commence à la côte belge la spéculation fon-

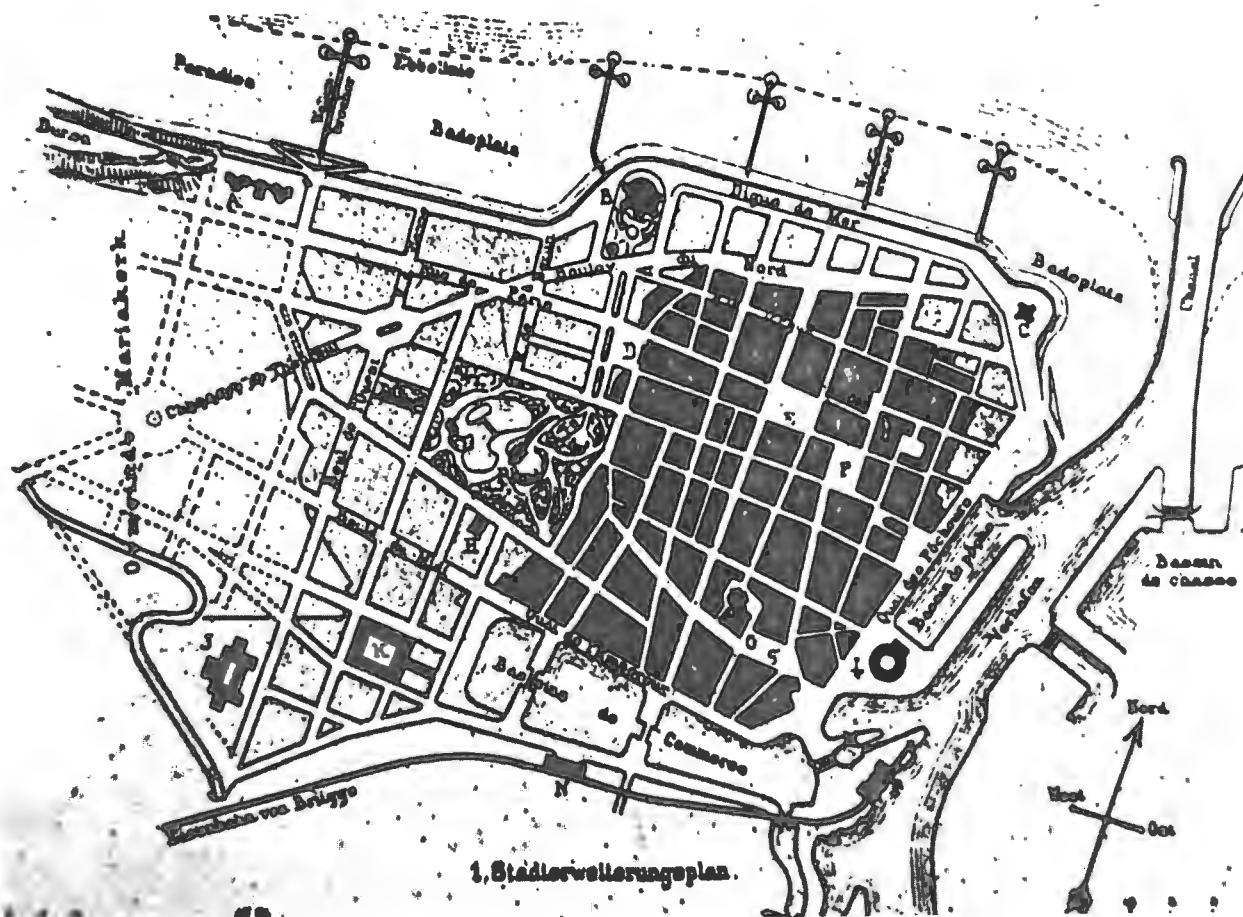


cière par promotion de terrains, effectuée sous l'impulsion d'un groupe d'architectes, d'entrepreneurs et d'investisseurs. Ce procédé reprend le système de développement des "estates" dans les villes anglaises du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, sans pourtant recourir à la convention du bail emphytéotique et sans les clauses d'ordre esthétique (43).

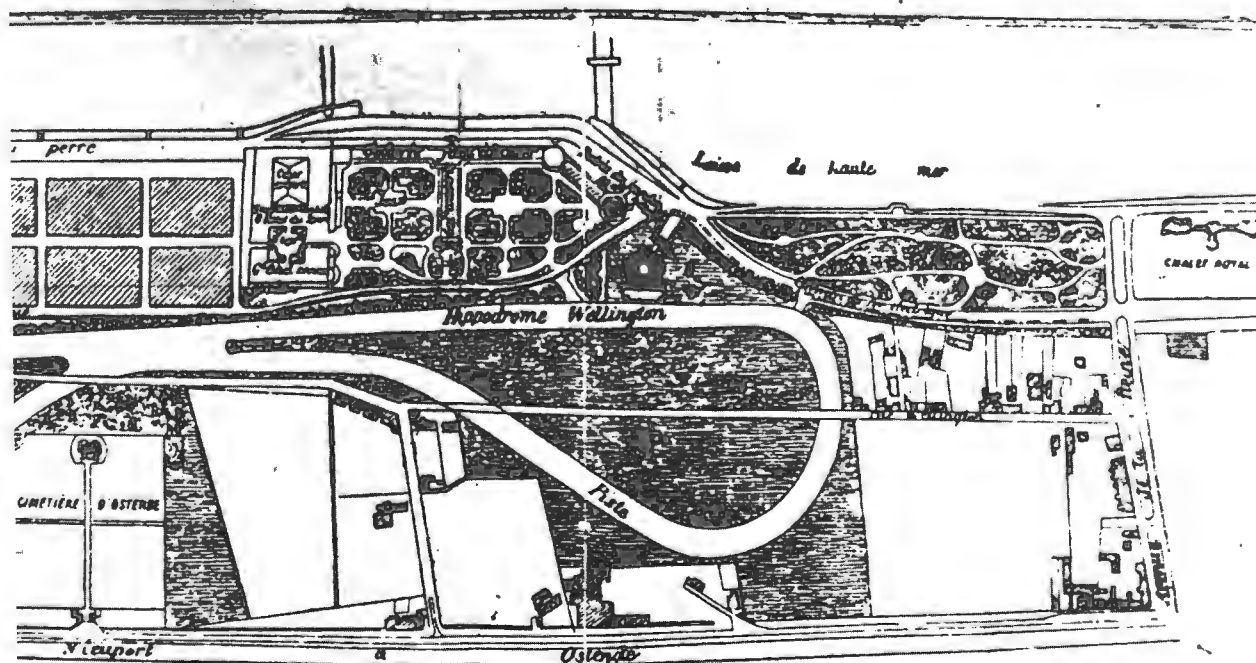
Le gouvernement belge, lui, renonce pour le terme de 99 années par bail emphytéotique à s'aliéner la partie des dunes qui sépare le Châlet Royal du fort Wellington (juste à côté des jardins du Royal Palace Hôtel). Ce terrain sera réservé à la construction de bâtiments publics. L'architecte français LAINE prévoit une galerie couverte qui relie l'entrée du Royal Palace Hôtel à l'entrée du nouvel hippodrome Wellington, déjà installé à partir de 1862. Ni cette galerie, ni le procédé de bail emphytéotique ne seront plus repris dans la convention MOLS. L'Etat devient le propriétaire unique de ces terrains. Grâce à une subvention de 7 millions accordée par l'intervention du Roi, - en guise de dédommagement, - pour atténuer les effets de la loi sur la suppression des jeux de hasard à Spa et à Ostende, l'architecte français GIRAULT construira une longue galerie-promenoir de 350 mètres à partir de 1901 (44). La construction de cette galerie coûtera 1.500.000 francs, dont la moitié sera payée par l'Etat belge, l'autre moitié par le Roi lui-même, qui aura la jouissance exclusive de la terrasse supérieure du portique et de la passerelle d'accès (45).

Après le plan LAINE, il y eut le plan de Victor BESME pour l'aménagement du quartier ouest à Ostende. L'inspecteur Voyer des faubourgs de Bruxelles, Victor BESME, ingénieur-architecte, qui avait déjà réalisé le plan d'ensemble de l'agglomération bruxelloise, fut désigné par le souverain Léopold II pour concevoir le nouveau plan d'alignement des parties annexées des communes de Steene et de Mariakerke en juillet 1899 (46).

Le plan général d'alignement comprenant l'ouverture de nouvelles rues et places au Quartier Ouest de la ville comportait



Plan d'agrandissement de la ville d'Ostende  
selon le projet de l'ingénieur L. CREPIN (1867).



Deuxième agrandissement de la ville d'Ostende.  
Le plan LAINÉ (1894).

aussi l'intégration du plan MOLS-DUJARDIN. Ce plan prévoyait la création d'une grande boucle à l'ouest de la ville, reliant le Parc de Mariakerke à la route d'Ostende. Un nouveau schéma parcellaire, dont la direction longitudinale est parallèle à l'ancienne chaussée autrichienne de Torhout, sert à l'aménagement de tout un nouveau quartier entre l'Hippodrome, l'avenue de la Reine et la commune de Steene.

Aucune activité thermale n'est prévue ni dans le plan général, ni dans le plan de LAINE, ni dans la réadaptation selon DUJARDIN. En 1906, la ville d'Ostende conçut l'idée d'édifier un nouveau Palais des Thermes en face de la nouvelle galerie-promenoir, tout près de l'avenue des Courses (47).

4. Un premier projet fut dessiné en 1910 par l'architecte Antoine DUJARDIN. L'architecte de la ville d'Ostende, Gustaaf VANDAMME, avait élaboré en 1908 un projet pour le réaménagement du Square Marie-José, où il prévoyait la construction d'un Palais des Thermes; en 1912, une nouvelle étude situait une construction thermale en face du Kursaal dans le parc Léopold (48). Enfin, une troisième proposition, toujours de Gustaaf VANDAMME, fut faite en 1926 et celle-ci situait l'Etablissement des thermes à l'emplacement du Châlet Royal. Aucun projet ne fut réalisé et ce n'est qu'en 1929 que les plans de bâtisse des architectes DANIELS, FLEGENHEIMER et consorts furent approuvés pour la construction d'un nouvel hôtel thermal de grand luxe ainsi que d'un nouvel Etablissement des Bains (49).

On peut donc affirmer que la construction d'un établissement thermal, ainsi que l'exploitation de l'eau minérale, déjà découverte en 1858, furent seulement prises en considération sérieuse après les grandes opérations foncières de DELBOUILLE, de NORTH et de MOLS. Même le dernier grand projet - établi cette fois pour l'aménagement global des communes de Mariakerke, d'Ostende et de Steene, en 1905 - ne contenait aucun indice direct en vue du développement d'Ostende comme ville thermale. Ce projet, de la main de l'ingénieur allemand Joseph STÜBBEN,

prévoyait la création d'un grand parc entre les villages de Steene et Snaaskerke, ainsi que l'emplacement d'un nouveau cimetière et le raccordement du chemin de fer à l'hippodrome Wellington (50).

Le nouveau parc aurait une superficie de 360 ha. et servirait principalement aux habitants du nouveau quartier de l'ouest. Un grand boulevard de 30 mètres de large aurait relié les différentes extensions d'Ostende, ainsi que l'ancienne ville à ce parc gigantesque. STÜBBEN dessina également le tracé d'un chemin de fer qui relierait la station de Zandvoorde au parc de Steene en continuant vers une gare terminale à Mariakerke. Ce plan régional ne fut cependant jamais exécuté, étant donné la mort du Roi Léopold II en décembre 1909, quelques mois après l'introduction de ce projet.

5 Avant de finir cet exposé, je voudrais reprendre la conception de "ville d'eaux" dans les deux villes belges : Spa et Ostende.

Quand on compare les différents projets d'extension de la ville d'Ostende et l'emplacement des bâtiments thermaux à l'évolution urbanistique de la ville d'eaux de Spa, on peut constater un important déplacement d'intérêts et de capitaux à l'avantage d'Ostende.

A Ostende, à la fin du XVIIIe siècle et tout au long de la première moitié du XIXe siècle, une certaine vie balnéaire était située toute proche du centre de l'ancienne ville, aux abords de la digue de mer, du côté nord et nord-est des fortifications militaires; elle se composait d'un centre hydro-thérapeutique, d'un grand hôtel de luxe, ainsi que d'un nouveau casino et d'un palais royal. A partir du démantèlement des fortifications vers 1865, une division assez radicale s'opérait entre la zone portuaire avec ses activités commerciales, - zone située à l'est de l'ancienne ville-, et une nouvelle zone, où seront aménagées de grandes avenues, des parcs, des maisons bour-

geoises tout autour de places, de squares à l'anglaise et le long de nouveaux boulevards. Le second Kursaal sera bâti hors de l'ancienne ville; le Châlet Royal se situe même hors d'Ostende sur les dunes de la commune de Mariakerke. Un nouveau grand hôtel de haut standing, ainsi qu'un bon nombre de lotissements, l'aménagement de l'hippodrome et la création de nouveaux parcs publics se situent tout à fait à côté de l'ancien territoire d'Ostende. Seulement, après ce déménagement des activités de loisirs en dehors de l'ancienne ville, naîtra l'idée de l'emploi de l'eau minérale; cette eau fut pourtant découverte en 1858. Par ce processus de développement et d'expansion territoriale, grâce à l'afflux de grands capitaux étrangers provenant en partie de l'Etat indépendant du Congo, durant le règne de Léopold II, la passion de la mode venue de l'Angleterre, où le succès des villes balnéaires se substituait à l'encontre des villes thermales du XVIIIe siècle, favorisa l'épanouissement d'Ostende. Pendant une seconde phase, la ville d'Ostende essaya d'exploiter son eau minérale par une nouvelle conception de la "ville d'eaux" où l'hydrothérapie se retrouve aussi bien par le traitement médical à l'eau que dans l'usage de la boue de sable et par l'emploi d'eau minérale comme boisson.

Au cours du XVIIIe et du XIXe siècle, la ville de Spa a été épargnée de ces importants enjeux de capitaux et d'intérêts privés et publics. La seule importante spéculation foncière, à savoir celle du domaine de la famille LEZAACK, s'est réalisée d'une manière très habile et va doter la ville d'un important "Etablissement des Bains". Elle a plutôt favorisé la concentration d'activités d'une ville d'eaux tout autour d'une typologie spécifique de constructions thermales au milieu de l'ancienne ville : le Pouhon Pizrre le Grand, le Casino ou l'ancienne Redoute, la promenade se Sept-Heures avec ses pavillons et sa galerie-promenoir, ainsi que l'établissement des bains (51).

(à suivre)

. LOMBAERDE - R. FABRI.

NOTES.

27. Concernant l'histoire de la ville d'Ostende, on peut consulter : BOCHAERT E., "Ostende, ancien et nouveau", Bruxelles, 1861; BOWENS J., "Nauwkeurige beschrijving der oude en beroemde-zee-stad Costende, " Bruges, 1792; FARASYN D., "Costende", in Belgische steden in reliëf, plannen opgenomen door Franse militaire ingenieurs 17-19de eeuw, Bruxelles 1965, pp. 21-44; PASQUINI J., "Histoire de la ville d'Ostende et du port", Ostende, 1843.
28. Ce nouveau quartier urbain est incorporé dans un grand fort, qui sera réaménagé en parc public (Parc Marie-Henriette) entre 1892 et 1895.
29. FARASYN D., "Historiek van de eerste gebouwen langs de Oostende zeedijk, 1830-1878, in, De Plate. Oostende, 1979.
30. Cfr. Lombaerde P., "Le problème du démantèlement de la "place d'Ostende" durant la période 1865-1878", in Neptunus, nr.2, 1983, pp.è-19
31. La confrontation entre Spa et Ostende se manifeste de plus en plus à partir de 1865. En 1873, il y a même un incident au Conseil Communal d'Ostende quand le député Marion affirme que la reine Marie-Henriette abandonne la plage d'Ostende pour faire de Spa son séjour d'été. Le roi Léopold II protège et encourage pécuniairement les fêtes de Spa, sans rien envisager pour Ostende.
32. Chambre des Représentants, nr.54, Séance du 13 janvier 1874.
33. Voir CONSTANDT M., "Delbouille en Dujardin, twee pioniers van het Oostende toerisme," Brugge, 1981.
34. Chambre des Représentants, nr.72, Séance du 29 janvier 1874.
35. STOBVEN J., Loc.cit., col.231
36. Loi du 27 mars 1871 concernant la suppression des jeux à Spa. Durant la période de 1871 jusqu'à 1880, la ville de Spa recevait chaque année 200.000 francs, les autres villes balnéaires, un montant très inférieur allant de 70.000 jusqu'à 7.000 francs :

	La commune de Spa	Les communes d'Ostende, Blankenberge et Heist.
1871	200.000	70.000
1872	200.000	63.000
1873	200.000	56.000
1874	200.000	49.000
1875	200.000	42.000
1876	200.000	35.000
1877	200.000	28.000
1878	200.000	21.000
1879	200.000	14.000
1880	200.000	7.000

37. Voir surtout RANIERT L., "Léopold II, urbaniste, Bruxelles, 1973, pp.209-281
38. L'inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles, Victor BESME, fit en 1892 trois plans relatifs au développement du hameau d'Albertus et de toute l'étendue comprise entre le fort de Wellington et le village de Mariakerke. Voir A.P.R./L.C. 81. La procédure d'expropriation est conforme à la loi du 27 mai 1870.
39. DE BEAUCOURT R., "Monographie de Mariakerke-Bains lez Ostende, anciennement Albertus, aujourd'hui Plage North", Ostende, 1896.
40. La nouvelle convention date du 8 mars 1898. Elle sera approuvée par la loi du 9 mai 1898.
41. STEVENS J. et HENVAUX E., "Octave Van Rysselberghe (1855-1929) in Aplus, mars 1975, pp.17-50.
42. Voir le plan conservé aux Archives du Palais Royal A.P.R.276.
43. Une exception est la création des deux squares Stéphanie et Clémentine. Voir A.P.R. 274.
44. Loi du 24 oct. 1902. Cette loi défendait catégoriquement le jeu privé ou en public. Comme forme de dédommagement, la ville d'Ostende reçut 5 millions et la ville de Spa 2 millions de francs du gouvernement belge.
45. RANIERI L., op.cit.p.260. En rapport avec les activités de Girault à Ostende, voir surtout VANDEWOUDE E., "Lijst van

- de door Charles Girault ontworpen plannen betreffende België, bewaard in de Archives Nationales te Parijs", in Gemeentekrediet van België, driemaandelijks tijdschrift, 34ste jaargang, nr.134, Oktober 1980, pp.253-262.
46. Voir "Bulletin Communal d'Ostende", 1900, pp.729-749 et 813-816.
47. L'ancien et très modeste Etablissement Hydrothérapeutique (se trouvant à l'est du Kursaal près de la digue) fut fermé en 1911. Entre 1905 et 1911 il était question de la construction d'un nouvel établissement des bains à Ostende.
48. HOSTYN N., "Architecte Gustaaf VANDAMME : zijn thermenplannen", in De Plate, nr.11, 6de jaargang, november 1977, pp.9-15.
49. GILLES P., "Le palais des thermes à Ostende", in Bâtir, 1934, pp.739-742.
50. A.P.R., C.P. 150 ainsi que L.C. 426.
51. Nous tenons à remercier différentes personnes qui nous ont aidés dans nos recherche, à savoir J. BELLAERT, D. FARASYN, M. CONSTANDT, N. HOSTIYN, I. DETHIER, M. RAMAËKERS, et E. VANDEWOUDE.

(à suivre)

-----